



alerte 150

hiver 2019-2020

2 Éditorial S'engager Robert Cramer



2 Un trésor de notre patrimoine remis au jour Noémie Sakkal Miville

Histoire d'une redécouverte
Entretien avec Noële Baker
par Claire Delaloye Morgado

3 Excursion en terres neuchâteloises Michel Brun

Visite de l'ancienne commanderie de Compesières
Isabelle Brunier

4 Voyage dans le Piémont Evelyn Riedener

La grue du quai du Mont-Blanc retrouve son activité!
Michel Brun

Initiatives biodiversité et paysage : signez 2x !

- deux initiatives, deux formulaires
- attention : un formulaire par commune
- inscrire votre prénom et votre nom de famille à la main sur chaque formulaire
- renvoyer les deux formulaires entièrement ou partiellement remplis le plus vite possible au comité d'initiative. L'adresse destinataire et le timbre sont pré-imprimés.

Plus de formulaires à télécharger sur www.biodiversite-paysage.ch

Deux initiatives urgentes

Quelques jours après le début du printemps, le 26 mars, Patrimoine suisse, Pro Natura, Birdlife Suisse et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage* ont annoncé le lancement de deux initiatives.

Ces deux initiatives partent d'une même constatation : quand bien même la Constitution fédérale protège d'ores et déjà la nature, le paysage et le patrimoine bâti, la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles va en sens contraire. Des atteintes irrémédiables se multiplient dans notre pays, nous pouvons quotidiennement le constater. Les autorités politiques et administratives laissent faire, voire y participent activement. Il est nécessaire et urgent que la population envoie un message clair pour mettre fin à ce laxisme. C'est le but de ces deux textes.

Initiative biodiversité

L'initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) » propose de compléter l'article 78 de la Constitution portant sur la « Protection de la nature et du patrimoine » par un article 78a « Paysage et biodiversité ». La formulation de la disposition constitutionnelle actuelle semble pourtant parfaitement adéquate. Elle demande aux cantons de protéger la nature et le patrimoine. Elle indique qu'il faut notamment ménager « les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques et les monuments naturels et culturels ». Elle demande à la Confédération d'y veiller dans l'accomplissement de ses tâches et de légiférer pour protéger les milieux naturels dans leur diversité. Nous sommes cependant loin du compte. Malgré cette disposition constitutionnelle, issue d'une votation populaire en 1962, l'histoire de ces dernières années est celle de renoncements qui sont autant de trahisons de la volonté du peuple et des cantons.

Tout d'abord, s'agissant de la diversité des milieux naturels, la Confédération, après avoir signé en 1995 la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, s'est empressée de se montrer totalement inactive. C'est ainsi qu'il a fallu que l'Assemblée fédérale impose au Conseil fédéral – qui s'y était opposé – d'introduire dans son plan de législation 2007-2011 un objectif portant sur la biodiversité. Cela a permis au Conseil fédéral de s'en prévaloir en 2010, Année internationale de la biodiversité, où l'objectif a été fixé que les pays signataires protégeraient, d'ici 2020, 17% de leur territoire. Sur quoi il a fallu attendre 2012 pour voir l'élaboration d'une stratégie nationale et 2017 pour qu'un Plan d'action soit adopté ! La conséquence est que, d'après les rapports de l'OCDE, seul 6,2% du territoire national est

actuellement protégé, chiffre qui pourrait être de 12,5% en tenant compte des efforts des communes et des cantons. Le Conseil fédéral admet du reste que la Suisse ne pourra pas respecter ses engagements d'ici 2020. Les conséquences ne sont pas minces. Chacun a entendu parler de la disparition en masse des insectes et des abeilles. Mais ce qu'il faut aussi savoir, c'est que, dans notre pays riche en biodiversité, ce sont quatre espèces de reptiles sur cinq, près de deux tiers des batraciens, plus d'un tiers des mammifères et des oiseaux et un quart des poissons qui sont vulnérables ou en danger d'extinction, soit nettement plus que dans les pays voisins. Il y a urgence.

De même il y a urgence à protéger les milieux bâtis. En 2012 une initiative parlementaire a trouvé une majorité pour considérer que l'on pouvait sacrifier des objets d'importance nationale pour des réalisations cantonales. Cette proposition a heureusement été abandonnée suite à la procédure de consultation. Mais aujourd'hui le parlement entend légiférer pour que les normes ISOS – qui protègent le patrimoine bâti – ne puissent pas contrecarrer les objectifs de densification (on se demande alors à quoi elles sont censées servir ?). Faut-il rappeler qu'en 2001, avec la bénédiction du Tribunal fédéral, on a démolé à Schwytz un bâtiment datant de 1176, la plus vieille construction en bois de Suisse et d'Europe.

L'initiative prévoit donc, entre autres, que les tribunaux doivent favoriser le patrimoine naturel et bâti lorsqu'ils sont amenés à procéder à une pesée des intérêts. Elle prévoit également que la Confédération doit mettre à disposition les surfaces nécessaires et les ressources pour protéger la biodiversité. Enfin, elle précise les obligations de la Confédération et des cantons en matière de préservation de la nature, du paysage et du patrimoine bâti.

Initiative paysage

L'initiative « Contre le bétonnage de notre paysage (initiative paysage) » propose de compléter l'article 75 de la Constitution portant sur l'« Aménagement du territoire » par un article 75c « Séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire ». Ici encore le constat est accablant. Depuis 1969, suite à une votation populaire, la Constitution prévoit que l'aménagement du territoire « sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle

du territoire ». La loi d'application prévoit que les cantons adoptent des plans directeurs faisant la distinction entre les différents usages du territoire. Cependant, les abus ont été tels que, en 2013, une modification de la loi, soutenue par Patrimoine suisse, a été nécessaire pour indiquer que les zones à bâtir doivent être rigoureusement délimitées et aménagées.

Aujourd'hui, il s'agit de régler la question des espaces non bâtis. Ici la situation est calamiteuse. Quelques chiffres montrent l'importance du mitage du territoire. De 1985 à 2009 (date des dernières statistiques) on a construit 186 km² en zone non constructible, soit la surface réunie des villes de Genève, Zurich, Bâle et Berne. On compte 590 000 bâtiments en zone non constructible, dont 190 000 destinés à l'habitation, soit 20% des bâtiments du pays, et chaque année 2000 nouvelles constructions y apparaissent. Finalement 40% des surfaces construites sont en zone non constructible. Si l'on considère la tendance croissante à construire de nouveaux bâtiments agricoles tout en aménageant les anciens (ce qui implique de nouvelles dessertes et de nouvelles exigences de confort), l'urgence n'est pas contestable. Actuellement le parlement est saisi d'un projet de loi pour régler cette question. Ce même parlement ayant accepté 43 (!) dérogations à la loi actuelle, on peut donc être légitimement préoccupé. Mettre un terme à ce mitage sans fin c'est exiger que la zone agricole soit dévolue exclusivement à l'agriculture et que l'on s'interdise d'accroître les surfaces des bâtiments s'y trouvant, des exceptions étant prévues pour sauvegarder des bâtiments dignes de protection.

En conclusion, il est urgent que les initiatives aboutissent. Depuis le mois de mars plus de 90 000 signatures ont été récoltées pour chacune d'entre elles, l'objectif étant d'en déposer 130 000. Bien que le délai n'arrive à échéance qu'en septembre 2020, il serait irresponsable d'attendre plus longtemps... Signez et faites signer ces deux initiatives !

Robert Cramer

* La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) est elle-même constituée, notamment, d'EspaceSuisse, de la Fédération suisse du tourisme (FST), du Club alpin suisse (CAS), du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) ainsi que de Pro Natura et de Patrimoine suisse.





Un trésor de notre patrimoine remis au jour

Aux Eaux-Vives, un rare décor peint a retrouvé sa superbe, grâce aux efforts conjugués des propriétaires et de leurs représentants, des artisans et artistes, de l'Office du patrimoine et des sites, ainsi que de partenaires privés.

C'est en 2014 que les copropriétaires de ce petit immeuble de la rue des Eaux-Vives, construit entre 1902 et 1903 par l'architecte Léon Boyv et s'inscrivant dans un ensemble protégé par la loi dite «loi Blondel»¹, envisagent la remise en valeur de son hall d'entrée. Depuis une opération menée au début des années 1980, seule une figure féminine, encadrée, est mise en scène dans un triste décor composé de lambris stratifié, de crépi synthétique, de plafonds suspendus en plâtre, avec un revêtement de sol en linoléum.

Des images issues du calendrier édité en 1983 par la Société d'art public guident notamment les premiers sondages. Ces opérations préalables mettent en évidence, contre toute attente, un admirable décor peint ornant toutes les parois du hall d'entrée ainsi que le plafond. Elles permettent de mesurer l'étendue et la qualité exceptionnelle du décor, probablement contemporain de l'immeuble ou de peu postérieur², mais également d'évaluer son état de dégradation et de peser les enjeux d'une opération de remise au jour, de conservation et de restauration.

C'est alors qu'un long processus s'engage, une véritable histoire humaine qui voit le jour pour que le projet puisse aboutir. La totalité des copropriétaires doivent être convaincus de mener ces «travaux d'embellissement», le financement doit être assuré, et les choix de restauration doivent être arrêtés.

Une fois toutes ces conditions remplies, les travaux de remise au jour et de restauration du hall d'entrée débutent enfin en 2017 pour s'achever deux ans plus tard. Ils sont réalisés dans les règles de l'art, par des artistes et artisans spécialisés. Un travail de reconstitution est aussi décidé pour certains éléments

disparus ou trop altérés par l'opération destructrice menée il y a presque quarante ans.

Comme bien souvent dans ces immeubles, les décors ne sont pas signés et n'ont, à ce jour, pas pu être attribués. Au-dessus du sous-bassement, qui pour les parties d'origine est réalisé en *stucco lustrato*, les peintures à l'huile ornant les parois latérales du hall mettent en scène deux figures féminines se faisant face, qui peuvent être interprétées comme des allégories de la *juste fierté* et du *sot orgueil*³. Celles-ci sont couronnées par un motif en trompe-l'œil figurant un treillage ouvert sur un paysage arboré. Le tout est rehaussé par des éléments végétaux en relief, constitués en stuc peint et qui ont la particularité de lier les différentes parties de cette composition tripartite.

Ce fabuleux décor trouve tout son sens dans l'espace du hall d'entrée par une ornementation qui intègre les revêtements de sols composés de carreaux de ciment peints, les ferronneries de la porte d'entrée et des garde-corps, les escaliers en pierre ainsi que les portes palières ouvragées des appartements. Les sondages menés en 2014 ont démontré que le décor peint s'étend également sur les parois de la cage d'escalier sous un épais crépi. Une belle histoire à suivre ?

Noémie Sakkal Miville
Office du patrimoine et des sites

¹ Recensement des immeubles construits dans la commune de Genève entre 1800 et 1940, fiche RAIM-VdG-1697.

² Atelier Sinopie, rapport de sondages, 23.10.2014.

³ «Iconologie, orgueil» dans Pierre-Charles Levesque, Félix Vicq-d'Azyr et Claude-Henri Watelet, *Encyclopédie méthodique. Beaux-arts*, t. 1, Paris/Liège, Panckoucke/Pomteux, 1788-1791, p. 429.



Office du patrimoine et des sites, Didier Jordan

La juste fierté (en haut) et le sot orgueil.

Histoire d'une redécouverte

Entretien avec Noële Baker, copropriétaire du 73, rue des Eaux-Vives. Engagée dès les prémices de cette aventure tant patrimoniale et artistique que citoyenne, cette sculptrice a suivi de près le chantier depuis son atelier situé à l'entresol du bâtiment.

Comme habitante de ce bâtiment, aviez-vous conscience de l'ampleur du décor dissimulé ?

– Non, pas du tout. J'ai eu la chance d'hériter ici d'un appartement et d'un atelier en 2006. L'immeuble avait été transformé en 1980 en copropriété et c'est alors qu'il avait été décidé de ne pas garder le décor peint, pour des raisons de goût. Toutefois, la dame avec le paon avait été épargnée, présentée comme un tableau. À mon arrivée, j'ai pensé que c'était bien d'avoir gardé un fragment du décor antérieur, mais je n'imaginai pas que ce dernier se poursuivait dans tout le hall. Je trouvais peu heureux et sombre le rhabillage en lambris de couleur faux acajou ainsi que le faux plafond en cascade, mais je m'en suis contentée.

Comment la copropriété a-t-elle pris conscience de l'intérêt de ce décor ?

– Dans la copropriété il y avait un passionné du patrimoine, M^e Marc Bellon. Lors des assemblées, année après année depuis 2012, M^e Bellon attirait l'attention de tous sur ce décor en présupposant qu'il devait être plus important que le seul fragment visible. À force de persuasion, la copropriété a accepté de faire faire des sondages. M^e Bellon a ainsi pris contact avec Alain Besse, de l'atelier de restauration Sinopie.

C'est alors qu'on a réalisé que le décor se poursuivait au plafond et dans les étages. Ceci était corroboré par une photo ancienne, en noir-blanc. On a aussi eu la confirmation que



le décor allait jusqu'au 5^e étage par une personne qui y avait habité enfant.

Toutefois, il n'a pas été facile de persuader les autres copropriétaires. Certains trouvaient ce décor mal peint, démodé, d'un style qui n'allait pas du tout dans cette entrée. Mais le débat n'était pas du «beau ou pas beau», ce n'était pas une question de goût, le décor était tel qu'il était, et il y en a peu à Genève.

Comment avez-vous ensuite procédé ?

– Nous avons été de l'avant au moment où on a mesuré l'importance de ce décor, en créant l'association «73 rue des Eaux-Vives», afin de partir à la recherche de fonds. Mon mari et moi-même nous nous y sommes bien sûr raliés. Cette association a été constituée dans les règles par M^e Bellon qui allait pouvoir ainsi rechercher activement le financement nécessaire aux travaux de restauration. L'Office du patrimoine et des sites a montré tout de suite un grand intérêt et s'est déclaré prêt à nous soutenir dans toutes les étapes.

S'engager

Faire connaître et aimer le patrimoine, permettre à nos membres de découvrir des lieux célèbres et prestigieux ou plus discrets, est à mon sens une tâche essentielle de notre association. Nous sommes beaucoup plus connus en raison de nos interventions pour éviter tel ou tel saccage, mais nos combats pour préserver le patrimoine, bâti ou paysager, reposent d'abord sur un engagement personnel, nourri de compétences académiques, de sensibilité à l'histoire, de respect pour le travail de ceux qui nous ont précédés. Les débats à la fois scientifiques et pleins de passion de notre comité en attestent.

C'est dire que les visites que nous organisons, et qui rencontrent le plus souvent le succès qu'elles méritent, représentent un moment privilégié. Un moment fait de découvertes et de partage des émotions que peut faire naître une rencontre avec des objets patrimoniaux d'ici ou d'ailleurs. Cette publication d'Alerte rend compte, sous la plume d'Evelyn Riedener, de Michel Brun et d'Isabelle Brunier, de diverses facettes de ce patrimoine qui mérite notre engagement, lequel n'est pas uniquement, et heureusement, le fait de spécialistes.

À travers le compte rendu de la réhabilitation du décor peint de l'immeuble

du 73, rue des Eaux-Vives, c'est presque un conte de Noël qui nous est narré. Grâce à l'engagement de passionnés, tous les participants de cette copropriété ont fini par être convaincus qu'il fallait procéder aux travaux permettant la restauration des peintures de l'entrée de l'immeuble. Au-delà de l'investissement financier, ils ont accepté des travaux qui ont duré près de deux ans, «et tout le monde était content à la fin!». Hommage soit rendu à M^e Marc Bellon et à Noële Baker pour cet engagement citoyen qui fait la démonstration que la sauvegarde du patrimoine est l'affaire de tous.

Chacune et chacun peut apporter sa contribution par des gestes simples, notamment en signant les deux initiatives encartées dans cette publication qui visent à protéger nos paysages et notre patrimoine bâti. Il y a urgence, comme l'indique l'article qui présente ces textes. Merci donc de renvoyer rapidement vos signatures !

Et belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Robert Cramer
Président de Patrimoine suisse Genève

C'est la régie qui gère notre immeuble qui a fait le premier budget en s'appliquant à compter le moindre poste, jusqu'aux toilettes de location pour les ouvriers qui allaient venir ! Notre hall d'entrée devait de toute façon être refait et une certaine somme était prévue pour ces travaux, ce montant a été finalement attribué par les copropriétaires à la restauration.

En 2016, Silvia Bono, copropriétaire et experte comptable, a établi un nouveau budget, resserré au plus près de la manière dont on voyait les choses. J'ai proposé de laisser à disposition les toilettes de mon atelier, qui allait servir également de vestiaire, on a renoncé à repeindre la rampe de l'escalier et à restaurer les marches recouvertes de lino. L'idée était de se concentrer sur les décors peints et les stucs et sur le déplacement des boîtes aux lettres qui se trouvaient au milieu du décor. Fort de ce nouveau budget et des devis des entreprises de restauration, les promesses de fonds se confirmèrent.

Quand les travaux ont-ils pu commencer ?

- Tous les copropriétaires ont accepté ce projet lors de l'assemblée générale de juin 2017, ce qui était nécessaire, car pour les travaux dans les communs, il faut une unanimité. Peu après, les travaux ont donc pu commencer. En un jour, tous les ajouts, faux-plafond, faux-bois... ont été démontés, c'était spectaculaire ! Les restaurateurs de l'atelier Sinopie se sont tout de suite mis au travail avec une efficacité et une justesse remarquables.

La cohabitation avec un tel chantier n'a-t-elle pas été trop pénible ?

- Les travaux ont duré longtemps, mais tout le monde a joué le jeu avec enthousiasme et patience. Personnellement, j'ai suivi les travaux pour l'association, et fait l'interface avec la régie et les copropriétaires. Mon métier d'artiste faisait que j'avais une certaine sensibilité envers la couleur.

Après les travaux de restauration de peinture est survenue l'intervention des stucateurs et de la reconstitution des faux marbres par l'entreprise de Jean-François Dedominici. Le choix de ces derniers a été très délicat et le fruit de beaucoup de discussions entre nous, car ils avaient presque entièrement disparu. Le choix du « noir portor » s'est fait avec l'aide de l'Office du patrimoine et des sites, grâce au dessin visible sur la photo ancienne qui était caractéristique de ce marbre noir et aussi par analogie à ce qui se trouve dans d'autres immeubles de la même époque.

Et vous étiez enfin au bout des travaux ?

- Pas tout à fait car, après la restauration des peintures, on s'est dit que c'était dommage que les escaliers et la rampe ne soient pas restaurés également. La rampe marron était verte à l'origine, puisqu'on est dans une serre, et les escaliers étaient recouverts d'un lino avec une colle terriblement forte. Ce fut un nouveau budget que la copropriété a accepté d'engager. M. Dedominici a rendu sa couleur à la rampe et les tailleurs de pierre de l'entreprise Pierre Leprat SA ont enlevé centimètre par centimètre la colle sur les marches... Un travail immense et épuisant !

Et tout le monde était content à la fin ! Pour nous, moi en particulier, c'était extrêmement intéressant de voir tous ces corps de métiers à l'œuvre. J'ai fait des photos tout le long du chantier et j'en ai fait une chronique. Il me semblait important de marquer chaque étape, car on oublie vite les états antérieurs... Et c'est aussi l'histoire de notre bâtiment.

Propos recueillis par
Claire Delaloye Morgado

Excursion en terres neuchâteloises

Le manoir du Pontet, le château de Colombier et le Centre Dürrenmatt. Samedi 28 septembre, par une belle journée d'automne, notre association a organisé trois visites exceptionnelles juxtaposant patrimoine bâti, histoire, culture littéraire et musicale.

Le manoir du Pontet (XVII^e-XVIII^e siècles), situé près du château de Colombier, fut une demeure seigneuriale, qui reste aujourd'hui méconnue du public. Modeste, mais de caractère, la demeure est composée de 14 pièces dotées de fenêtres à meneaux et d'une galerie-salon soutenue, cas unique en Suisse, par un tronc d'arbre sectionné formant un pilier à trois branches. La pièce voûtée, dotée d'une cheminée à grand miroir de style Louis XVI, décorée de peintures murales de style Empire, a été récemment restaurée. Cette gentilhomme appartenait à Isabelle de Charrière (1740-1805), née au château de Zuylen proche d'Utrecht au sein d'une famille de très haute noblesse. Illustre femme de lettres, elle rédigea les célèbres *Lettres neuchâteloises* en 1784. Compositrice, à l'esprit cosmopolite, amie de Benjamin Constant, elle marqua l'esprit de son temps. Claude Favez, musicologue, locataire des lieux, nous présenta sa vie et ses œuvres en interprétant certaines de ses sonates au clavecin.

Jacques Bujard, conservateur cantonal du patrimoine neuchâtelois nous fit l'honneur d'assurer la seconde visite consacrée au château de Colombier et son histoire. Il nous présenta les principales occupations du site : d'abord une grandiose villa romaine avec peintures murales et mosaïques remontant au I^{er} siècle, suivie à l'ère médiévale de fortifications et d'un château fort avec tour (1545). Ces vastes constructions seront remaniées par nombre d'ouvertures à la Renaissance. Actuellement, les ailes du château sont occupées par un restaurant, une caserne et un musée militaire. Ce dernier, exceptionnellement ouvert pour nous, comprend une collection d'armes remarquable. Mais ce sont surtout les peintures murales réalisées pendant la Pre-



Château fort de Colombier, 1545.

mière Guerre mondiale par Charles L'Eplattenier (1874-1946) qui retiennent notre attention, telles les représentations historiques grandioses à caractère civique (par exemple le Serment des Trois Suisses) et militaire qui immergent le visiteur dans l'histoire du pays. La fermeture actuelle de ce musée s'explique par le souhait des autorités de réorganiser ses collections réparties dans les deux autres châteaux de Valangin et Boudry.

La visite du Centre Dürrenmatt termina cette belle journée. Sa situation extraordinaire sur les hauts de Neuchâtel a permis à Mario Botta de réaliser, à la demande de la veuve du peintre et écrivain, un musée qui devait s'intégrer dans le vallon boisé en y incorporant

la villa modeste, des années 1930, occupée par l'artiste. Le défi fut relevé à souhait. L'architecture du musée, faite de volumes simples - cubes, sphères - souvent tronqués et encastrés dans le terrain, en forme de labyrinthes, tours et escaliers, est en quelque sorte l'expression matérielle de l'œuvre dramatique et picturale de Dürrenmatt où l'ironie se mêle au grotesque dans une comédie sombre de la vie. Dans un hommage à l'écrivain, Botta déclara : « Son regard caustique sur le monde m'aide à comprendre les contradictions de la vie et à ne pas me prendre au sérieux. Il est à la fois tellement suisse et tellement éloigné de la Suisse ».

Michel Brun

Visite de l'ancienne commanderie de Compesières

Le 19 octobre dernier, par une matinée pluvieuse, une quinzaine de membres de notre association a suivi la visite organisée par Michel Brun, membre du comité, et guidée par l'architecte Jacques Menoud et la restauratrice d'art de l'atelier Sinopie, Elisa Janner, en présence du maire de Bardonnex, Alain Walder. Cette visite avait pour but de découvrir le résultat des récents travaux, menés par l'atelier ar-ter, qui ont vu la transformation de l'ancien appartement de la cure, au premier

étage de la commanderie, en locaux administratifs municipaux. Après un accueil café-croissants offert par la commune, une présentation a rappelé l'histoire de ce prestigieux bâtiment, édifié dès le XV^e siècle, plusieurs fois transformé au cours du temps, classé en 1921 (MS-c 29), et restauré à deux reprises, en 1955 et en 1971.

Passée la porte d'entrée de la commanderie, les visiteurs se trouvent face à un escalier qui monte assez abruptement vers le premier

étage. D'emblée, on ressent une certaine surprise face à l'aspect de cet espace de circulation et du petit local aménagé à son sommet, à l'emplacement d'une ancienne cuisine. Les murs sont d'une blancheur très froide, la séparation en claire-voie de bois blond qui « clôt » la petite salle permet à la lumière du jour d'inonder la cage, ce qui est un avantage, mais donne une forte impression de modernité dans cette entrée d'un bâtiment d'origine médiévale. Sur une des parois subsiste un témoin de l'enduit ancien, clair également mais légèrement rosé. Trop fragmentaire, il n'a pu être conservé ou reproduit.

La salle restaurée rassérène les visiteurs. L'espace a retrouvé son ampleur d'origine et surtout une partie de son décor peint du XVII^e siècle, en particulier une frise courant tout autour de la pièce, sous le plafond à solives apparentes, figurant un décor d'arches en plein cintre s'ouvrant sur des paysages. Les architectures sont traitées dans des tons chauds ocre jaune et ocre rouge, tandis que les vues sont en grisaille. Là où il avait disparu, et comme les arcatures se répètent, le décor a été reconstitué sous la forme du tracé préparatoire des fresques, esquissé dans une couleur orangée, en sinopie. La salle voisine, dans un ton général de gris, a également vu son décor restauré et son plafond repeint dans sa nuance d'origine. En conclusion, les deux salles principales ont retrouvé une certaine allure, digne de leur passé prestigieux.

Isabelle Brunier



Restauration et transformation : la grande salle Est, accueil Mairie.



Voyage dans le Piémont

ou quand les membres de Patrimoine suisse Genève dansent la valse des parapluies dans une taupinière, des églises ou des palais avec Adriano Olivetti, saint Jules ou un membre de la famille Borromeo.

Mai 2019. Notre périple a commencé par la découverte de la cité industrielle d'Ivrea, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Conçu entre 1930 et 1960 par des urbanistes et des architectes italiens, cet ensemble architectural exprime un projet social exemplaire inspiré par l'entrepreneur italien Adriano Olivetti (1901-1960). Dans cette utopie reflétant le mouvement communautaire, cadres, employés et ouvriers logeaient côte à côte autour d'un centre social et des équipements culturels et sportifs. Les habitations des cadres, ouvriers et employés côtoient les logements « sous terre » pour les familles nombreuses, la fameuse *Talponia*. Placée au centre de l'usine et de ses bâtiments administratifs, l'église San Bernardino (1480-1490) présente des fresques aux couleurs éclatantes s'articulant autour de la Crucifixion.

À une vingtaine de kilomètres de Ivrea, sur la Via Francigena, l'église de la Santissima Trinità de Momo a été bâtie sur un sanctuaire celte. Aux XV^e et XVI^e siècles, ses parois ont été entièrement couvertes de fresques qui transmettent avec ferveur l'idée de la *Biblia pauperum*.

La prochaine halte était la Fondation Marazza à Borgomanero, située dans l'ancienne résidence d'Achille Marazza (1894-1967), antifasciste, politicien et mécène. Le directeur nous a chaleureusement accueillis et ouvert des portes normalement closes de cette *Casa di cultura*. Ainsi nous avons pu découvrir que Marazza était aussi un grand collectionneur d'incunables et de livres anciens.

Le lendemain était dédié à Orta et l'île de San Giulio vis-à-vis. La traversée, imaginée sous le soleil omniprésent des dépliants publicitaires, s'est faite sous une pluie fine et constante. Dans la basilique, mêlés aux pèlerins venant prier, nous avons pu admirer le précieux ambon du XII^e siècle sculpté en serpent de marbre vert et décoré du tétramorphe et d'un personnage qui représente probablement Guillaume de Volpiano. Ce religieux, architecte et réformateur monacal, devenu saint, serait né sur San Giulio en 962. L'île est occupée depuis 1973 par des moniales bénédictines, dont la mère supérieure a instauré un chemin du silence autour de l'enceinte du monastère. Toutefois, les parapluies nous cachaient la vue sur les écriteaux invitant à la méditation et au silence et le chemin glissant nous demandait trop d'attention pour que nous nous dédissions au recueillement... Mais le silence fut bien présent pendant la conférence d'une sœur sur le travail effectué dans leur atelier de restauration de tissus anciens.

L'après-midi, les petites ruelles en galets nous ont conduits vers les édifices historiques d'Orta, considéré comme un des plus beaux villages d'Italie. Les infatigables ont terminé la journée avec la visite du Mont Sacré, construit à partir de la fin du XVI^e siècle, et comptant une vingtaine de chapelles racontant la vie de François d'Assise. La montée offre de belles échappées vers le lac d'Orta.

Dimanche, nous avons embarqué à Stresa pour rejoindre l'île enchantée des Borromées,

L'Isola Madre, avec son microclimat. Dans cette nature exubérante se promènent des paons blancs et des faisans dorés. Un imposant cyprès du Cachemire, unique en Europe, vaut à lui seul la visite. Planté il y a 150 ans et haut de 25 mètres, ses larges branchages bleu-vert sont aujourd'hui soutenus par des pylônes et des câbles car une violente bourrasque a failli l'abattre. Nous avons pu avoir une idée des temps fastes de la famille Borromée en visitant la résidence d'été. Finalement, notre bateau privé nous a amené à Suna qui fait aujourd'hui partie de Verbania Pallanza, lieu de villégiature prisé depuis le XIX^e siècle. L'ambiance de « fin de siècle » se lit encore sur les façades.

Toute notre gratitude va à nos membres qui n'ont pas perdu le sourire malgré cette pluie ininterrompue et nos remerciements à nos excellentes guides Pia, Anna, Giulia et Luisa.

Evelyn Riedener



Fresques de la Santissima Trinità à Momo.

BONNE NOUVELLE

La grue du quai du Mont-Blanc retrouve son activité !

Au printemps 2015, nous avons appris que, pour des raisons de sécurité, les autorités avaient décidé de supprimer l'utilisation de la grue du quai du Mont-Blanc. Sa démolition avait même été envisagée, car sa remise aux normes paraissait difficilement réalisable. C'était sans compter sur les efforts déployés par l'APB (Association des propriétaires de bateaux), qui lança une pétition pour son maintien signée par 900 personnes. Démarche appuyée par un article circonstancié dans *Alerte* (n° 136, été 2016) mettant en évidence le rôle portuaire de la rade aussi bien sur sa rive droite avec la grue que sur le quai des Eaux-Vives dont l'activité, avec ses estacades et sa grue, est menacée.

Après étude approfondie du dossier, le Service du lac, de la renaturation et de la pêche a choisi finalement l'option de la restauration, abandonnant l'idée du démantèlement. Trouver l'entreprise rare à même de réaliser cette tâche fut le réel défi : démonter une grue de cinq tonnes, restaurer son mécanisme ancien et la remettre en place. Cependant, grâce à l'efficacité de la Capitainerie cantonale et le travail artisanal de l'entreprise Stephan SA de Givisiez, la grue a pu retrouver sa fonction et sa « beauté » d'ouvrage industriel.

Patrimoine suisse Genève a été convié à l'inauguration de sa remise en marche qui eut lieu le samedi 28 octobre en présence des autorités et de Giovanna Fanni, sémiante présidente de l'APB.

Michel Brun

Merci de soutenir nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève

Patrimoine suisse Genève
vous adresse
ses meilleurs vœux pour 2020

Souscription « XIX^e »



XIX^e. Un siècle d'architecture à Genève (1814-1914)
Une publication de Patrimoine suisse Genève sous la direction de Babina Chaillot Calame et Pauline Nerfin, à paraître en 2020. 330 notices, 450 pages richement illustrées.

Prix de vente public dès parution : 54.-

Je commande _____ ex.
au prix de souscription de 44.-
au lieu de 54.-

Le prix de souscription est valable pour une commande jusqu'au 31 décembre 2019

Nom	Prénom
Adresse	
N° postal, lieu	
Profession	Courriel
Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine* : minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-
- membre de soutien 150.-

Je m'abonne à *alerte*

- 4 numéros (un an) pour 20.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an
Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer

Ont collaboré à ce numéro
Michel Brun, Isabelle Brunier, Evelyn Riedener, Noémie Sakka Miville

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Imprimé sur papier 100% recyclé
Molésion Impressions, Meyrin
© 2020, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution : printemps 2020
Délai rédactionnel : 20.1.2020